18me Année.— N° 3541 1er EDITION (paraissant le soir) Lundi 16 Février 1874

BUREAUX : RUE NAIN, 1

ABONNEMENTS :
ROUBAIX-TOURCOING : Trois mois, 12 fr ; Six mois, 23 fr. ; Un an, 44 f.
LE NORD DE LA FRANCE : Trois mois, 14 fr. Six mois, 27 fr. ; Un an, 51 fr. — L'abonnement continue, sauf avis contraire.

ANNONCES : 20 centimes la ligne
RÉCLAMES : 25 centimes »
— On traite à forfait. —

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD

PROPRIÉTAIRE-GÉRANT : A. REMOUX

ON S'ABONNE EN OUTRE CHEZ LES ANNONCES : A ROUBAIX, [illegible] ; à Lille, chez MM. Bigotte, [illegible] rue Grande-Chaussée ; MM. Havas, Laffite, Bullier et Cie, place de la Bourse, 8 ; à Bruxelles, à l'Office de Publicité, [illegible] Madeleine.

Heures de départ des trains : *Roubaix à Lille*, 5 15, 7 02, 8 17, 9 47, 11 37, m., 12 24 56, 3 39, 5 11, 6 15, 7 33, 8 32, 9 53, 11 11. *Roubaix à Tourcoing-Mouscron*, 5 41, 7 15, 8 43, 10 17, 11 23, m., 1 19, 2 49, 4 [illegible] 5 38, 6 12, 10 [illegible] *Lille à Roubaix*, 5 20, 6 55, 8 25, 9 55, 11 05, 12 57, 2 28, 4 40, 5 20, 6 55, 7 55, 10 05, 11 15. *Tourcoing à Roubaix et Lille*, 5 08, 6 53, 8 03, 9 41, 11 28, 12 [illegible] 3 37, 5 02, 6 08, 7 14, 8 23, 9 44, 11 02. *Mouscron à Lille*, 6 35, 7 50, 9 22, 11 10, 11 57, 3 12, 4 12, 5 49, 7 [illegible]

ROUBAIX 15 FEVRIER 1874

BULLETIN DU JOUR

La discussion sur les impôts nouveaux, à la séance d'hier, n'a pas abouti uniquement à entendre discours sur discours. Quelques résolutions ont été prises.

Lorsque l'article 12, tendant à augmenter de 50 centimes par 100 fr. les droits de succession en ligne directe, lui a été présenté, l'Assemblée a pris en considération un amendement de M. de Belcastel, ayant pour but de remplacer cette surtaxe par... un impôt sur les pianos.

Cette idée a paru très favorablement accueillie par la Chambre, et ce n'est pas nous qui songerons à défendre ces meubles tapageurs dans lesquels il est difficile de voir des instruments de musique.

L'Assemblée, revenant sur la question des billets à vue et des chèques, a enfin adopté les nouveaux articles 4 et 5 si péniblement élaborés par la commission.

L'Assemblée s'est préoccupée surtout de fixer la forme du chèque et d'en régler l'emploi.

D'après les dernières nouvelles de Versailles, il est à peu près certain que l'impôt sur le sel sera abandonné et remplacé par la surtaxe du sucre qu'a proposée M. Germain.

Les commissions politiques commencent à faire un peu moins de bruit dans la Chambre. On sait que la commission constitutionnelle et celle de décentralisation ont à peu près terminé leur travail. On a convoqué hier la sous-commission relative à l'organisation des pouvoirs publics.

M. Lefèvre-Pontalis y a donné lecture de la première partie de son rapport. Il a été convenu qu'on n'en livrerait rien au public, jusqu'à ce que son travail eut été intégralement transmis à la commission générale.

La commission chargée d'examiner la demande en autorisation de poursuites contre M. Melvil Bloncourt a délibéré, le 14 au matin, mais elle garde le secret sur ses délibérations.

Les députés de l'Alsace-Lorraine, quoique présents à Berlin pour la plupart, ne se sont point encore fait inscrire au secrétariat et n'ont pas paru au Reichstag. On dit, et les journaux officieux prussiens eux-mêmes le confirment, que leur intention est de débuter par une protestation collective contre l'annexion violente de l'Alsace-Lorraine, en demandant que les populations de cette province soient appelées à se prononcer par *oui* et par *non* sur la nationalité à laquelle il leur conviendra le mieux d'appartenir. Si la proposition n'est pas écartée par ordre du jour et qu'elle soit mise aux voix, elle n'aura malheureusement pas la majorité. Il est même probable que les démocrates, à demi-ralliés aux nationaux, voteront contre; mais le parti dont la *Gazette de Francfort* est l'organe ne voudra pas donner un démenti à ses principes et s'associera, dit-on, à la protestation alsacienne.

François-Joseph a été reçu vendredi à Saint-Petersbourg par la cour, l'aristocratie et le peuple avec de grandes démonstrations de sympathie publique. Depuis la fameuse visite de Joseph II à l'impératrice Catherine, c'est la première fois qu'un souverain autrichien foule le sol de la capitale russe. On dit que François-Joseph prolongera son séjour à Saint Petersbourg jusqu'au 22 février. Sa présence, qu'elle soit de longue ou de courte durée, est un fait politique marquant. Elle atteste qu'en politique les inimitiés violentes peuvent se transformer et qu'en somme l'intérêt public et général, supérieur à tous les ressentiments, finit par imposer sa loi.

Les ressentiments que le prince de Gortschakoff, depuis la guerre de Crimée, nourrissait à l'endroit de l'Autriche, sont abjurés, et, chose merveilleuse, ce rapprochement et cette réconciliation entre deux empires, conclus sous les auspices de la Prusse, n'en ont pas moins une tendance de réaction contre la prépotence absolue de l'Allemagne.

D'après ce que présume la *Pall Mall Gazette*, les élections en Angleterre seront finies aujourd'hui même. La feuille londonienne croit que M. Gladstone et ses collègues présenteront leur démission immédiatement à la reine et que M. Disraëli formera le cabinet la semaine prochaine.

Total des élections connues 638 ; conservateurs élus 344 ; libéraux 294.

Jusqu'à présent, les conservateurs ont gagné 95 siéges et en ont perdu 36. Les conservateurs ont donc gagné en réalité 59 siéges. Il reste encore 20 élections à connaître. M. Disraëli a été élu à Buckinghamshire.

Les troupes de Moriones continuent à faire les plus grands efforts pour débloquer Bilbao. Il est évident que le résultat de ces efforts aura une importance considérable au point de vue du développement du mouvement carliste. Il est donc intéressant de suivre avec attention les manœuvres des deux armées. Une dépêche de Santander, du 12 février, dit que l'armée de Moriones a été transportée à Santander par chemin de fer. L'avant garde, sous le commandement de Primo de Rivera, est arrivée à Salta-Caballo. On suppose que ce général veut se transporter à Castro, où il attendrait les renforts qui, de Saint-Sébastien, pourraient lui être envoyés par mer.

Les dernières dépêches officielles reçues à La Haye de Penang démentent la nouvelle de l'élection d'un nouveau sultan Atchinois; elle disent en même temps qu'en dépit des intentions belliqueuses des chefs, la population, lasse de la guerre, manifeste des dispositions pacifiques.

Tout cela est encore bien vague et indique un état de choses qui forcera apparemment les Hollandais à occuper Atchin pendant un grand laps de temps, si ce n'est pas d'une façon permanente.

A Batavia, l'on compte bien que l'annexion d'Atchin sera le dernier mot de cette expédition.

D'après les dernières nouvelles, les Hollandais auraient essuyé une défaite en poursuivant les Atchinois dans l'intérieur.

Lettre du prince Napoléon

AU *Journal de Paris*.

M. Hubaine, secrétaire particulier du prince Napoléon, a remis hier la lettre suivante au *Journal de Paris* :

« Paris, hôtel Bedfort, rue de l'Arcade, le 14 février 1874.

» Monsieur le Rédacteur,

» Je lis dans votre numéro d'hier cette phrase :

» Qui sait si le prince Napoléon lui-même ne se rangera pas parmi les septennalistes ?

» Vous me permettrez de protester contre une telle hypothèse.

» Le respect du nom que je porte, les convictions de toute ma vie, le souci des intérêts véritables de mon pays, m'interdissent de me déclarer partisan d'un gouvernement qui ne serait pas directement institué par le peuple.

» Pour pouvoir compter sur le concours de ceux qui restent fidèles à la tradition napoléonienne, il faudrait que le septennat eût été établi par l'unique souverain devant lequel nous devons nous incliner tous : le suffrage universel.

» Recevez, monsieur le rédacteur, l'assurance de ma considération très-distinguée.

« NAPOLÉON (JÉROME). »

LETTRE DE PARIS

(Correspondance particulière du *Journal de Roubaix*.

Paris, 14 février 1874.

Les députés s'entretenaient beaucoup aujourd'hui, à Versailles, de l'impression produite sur les princes d'Orléans par la lettre de M. Rouher. Ce ton de confiance dans un retour prochain de l'Empire inquiétait les princes qui, si les espérances de M. Rouher venaient à se réaliser, n'auraient plus qu'à reprendre le chemin de l'exil. On parle d'une réponse qui serait faite en leur nom au manifeste de l'ex-premier ministre de Napoléon III. M. Rouher prétend que le pays ne peut choisir qu'entre l'Empire et la République; la majorité conservatrice de l'Assemblée et les princes d'Orléans n'ont qu'une réponse à faire à M. Rouher, c'est de faire la monarchie.

Un député, faisant allusion à la lenteur des travaux de la Commission constitutionnelle disait en plaisantant à M. Magne :

« Votre impôt sur la petite vitesse va bien » peser sur la commission des treute. »

Le *Mémorial diplomatique* de ce matin fait connaître que l'ensemble de ses correspondances de cette semaine indique un apaisement très réel des esprits dans toute l'Europe et particulièrement dans le monde diplomatique; les alarmes sérieuses qui ont subsisté, il n'y a pas bien longtemps, au sujet du maintien de la paix générale, ont cédé à des impressions tout à fait opposées, et, ce qui est plus, fondées sur des faits récents.

La marche des choses en France a essentiellement contribué à produire cet heureux changement D'augustes personnages, dont la voix pèse d'un grand poids dans la balance européenne, ont acquis la conviction que la France actuelle est déterminée à ne fournir aucun prétexte à la rupture de la paix.

Cet accroissement de confiance des grands cabinets à l'égard de la France affaibli et neutralise toutes les combinaisons en vue d'éventualités que l'Europe pacifique, secondée par la sagesse de la nation française, parviendra sûrement à rendre impossibles.

Le *Bulletin de la Réunion des officiers* nous apprend qu'en Angleterre, dans son rapport comme directeur général de l'éducation militaire, le général Napier appelle l'attention des officiers sur le jeu de la guerre. Il constate que ce jeu donne à ceux qui l'étudient sérieusement d'excellentes idées sur les théories de la tactique, théories qui trouvent leur application aux manœuvres d'automne. Des réunions pour étudier en commun le jeu de la guerre ont été créées à Londres, Aldershoot, Chathan, Wolwich, Manchester, Devonport. Les officiers paraissent y prendre goût, et des généraux ne dédaignent pas de s'y mêler comme arbitres et même comme joueurs.

Mgr Dupanloup doit, assure-t-on, publier une réponse au livre que M. Jules Simon vient de faire paraître pour glorifier les actes de son ministère, actes qui, à la suite de M. Duruy, n'ont servi qu'à accélérer la décadence de l'enseignement public.

P. S. M. le marquis de Franclieu vient d'adresser à la lettre de M. Rouher une énergique et patriotique réponse.

La sous-commission constitutionnelle, afin d'éviter toute discussion anticipée, garde le plus grand secret sur ses travaux.

Le ministre de la guerre vient de recommander de nouveau la plus grande surveillance dans les fonderies, pour en écarter les curieux intéressés à surprendre quelques détails de fabrication.

DE SAINT-CHÉRON.

ASSEMBLÉE NATIONALE

PRÉSIDENCE DE M. BUFFET

Séance du samedi 14 février

La séance est ouverte à 2 h. 30.

La lecture du procès-verbal ne donne lieu à aucun incident.

M. GUICHARD demande que toute demande de crédit supplémentaire soit, conformément au règlement, accompagné de l'indication des voies et moyens.

Le président répond que c'est à la commission compétente qu'il appartient de surveiller l'exécution de la loi.

L'Assemblée continue la discussion des nouveaux impôts.

M. FOURCAND présente, au nom de la commission, quelques explications sur l'article 6, qui est combattu par M. Ducuing.

Une discussion s'engage entre M. Clapier et le ministre des finances sur la différence entre le chèque et la lettre de change à vue.

Le ministre des finances déclare que le chèque doit être soumis au droit proportionnel.

L'art. 6 est adopté avec quelques modifications.

L'art. 7 est adopté sans débat.

Sur l'art. 8, M. Guibal demande que les chèques de place en place soient soumis aux mêmes droits de timbre proportionnel que les lettres de change et autres effets de commerce.

Cet amendement est adopté.

M. FLOTARD demande que les chèques tirés de place en place soient assujettis à un timbre proportionnel de 25 centimes pour les chèques de 20,000 francs et au-dessous; de 2 fr. 50 pour les chèques au-dessus de 20,000 fr.

Cet amendement est pris en considération et renvoyé à la commission, ainsi qu'un amendement de M. Pouyer-Quertier proposant de substituer au droit proportionnel les droits fixes de 10 et 20 centimes.

Sur la proposition de M. Wolowski, l'Assemblée s'ajourne à jeudi prochain.

Le président donne lecture d'une lettre de M. Princeteau, qui décline toute candidature à la questure.

L'élection des questeurs est fixée à samedi.

La séance est levée à 5 h. 10.

Avant-hier matin, plusieurs messes ont été dites à la chapelle expiatoire pour le repos de l'âme du duc de Berry, assassiné le 13 février 1820. Quelques journaux des départements, entre autres l'*Union nationale* de Montpellier, ont paru, à l'occasion de cet anniversaire, encadrés de noir.

On sait que le gouvernement du 4 septembre avait accordé la franchise postale à une quantité de fonctionnaires et de personnes qui n'y avaient aucun droit, et qu'il avait également accordé le passage gratuit sur les chemins de fer à toute une armée de prétendus agents et de fournisseurs interlopes qui en ont usé et abusé.

Il en est résulté, d'une part, la perte pour le Trésor d'une partie assez importante des recettes de la poste; de l'autre, l'obligation de restituer aux compagnies le prix des transports gratuits accordés sans titres suffisants et contrairement aux stipulations des cahiers des charges.

On dresse, en ce moment, le relevé de toutes les sommes mises à la charge de l'Etat par ces prodigalités du gouvernement de la défense nationale, et on examinera ensuite s'il ne conviendrait pas d'en poursuivre le recouvrement contre ceux dont les ordres ont indûment autorisé ces dépenses.

Les députés bretons poursuivent leur réunion en vue de s'entendre sur la conduite à tenir dans l'affaire du camp de Conlie.

Les uns sont d'avis de mettre immédiatement en accusation les organisateurs de cet établissement militaire, entre autres M. Gambetta; les autres préfèrent attendre l'arrivée de documents importants, entr'autres d'un bon nombre de dépêches télégraphiques, d'où il ressort que ces messieurs ont mis l'intérêt de la République avant l'intérêt de la France, et où il est prouvé que les habitants des départements circonvoisins ont été injustement et systématiquement écartés.

Nous trouvons dans le *Neue freie Presse* une dépêche de Berlin signalant l'intention du gouvernement allemand de demander au Reichstag l'invalidation des élections des députés alsaciens-lorrains. Aux termes de l'article 10 de la loi électorale en vigueur, les bulletins déposés dans l'urne ne doivent porter aucun autre nom que celui du candidat; or, les bulletins employés dans toute l'Alsace-Lorraine portaient le nom de l'imprimeur et le papier avait sa marque de fabrique, consistant en une hirondelle, que la Prusse interprète comme étant le symbole du désir d'un retour vers la patrie française.

ÉTRANGER

BELGIQUE.—L'organe le plus autorisé du parti catholique belge, le *Bien public*, déclare, après l'*Etoile*, que la prétendue circulaire du ministère belge aux évêques au sujet des événements d'Allemagne, n'a jamais existé.

Inconstitutionnelle en droit, dit-il, la circulaire que la *Presse* de Vienne attribue au gouvernement belge serait injustifiable en fait. C'est plus qu'il n'en faut, indépendamment de tout autre motif, pour affirmer

---

Feuilleton du *Journal de Roubaix* DU 16 FÉVRIER 1874.

— 24 —

LE

MARI DE LAURENCE

Par Mme Claire de CHANDENEUX

DEUXIÈME PARTIE.— Drame.

— Non, monsieur, dit-elle avec calme, pour le malheur de votre ami et pour votre bonheur à vous, j'ai toute ma raison.

— Pour mon bonheur !... balbutia le banquier décontenancé.

— Car je vous délivre d'un hôte gênant qui tient plus encore du vampire que de l'ami.

— Madame, éloignez-la, dit enfin M. Kottgerber en secouant l'effarement qui l'avait saisi. Ces pauvres créatures déclassées aiment le scandale.

— Je ne suis pas une créature déclassée, Otto, répondit Léna, sans donner à la baronne le temps d'intervenir. Je suis une paysanne soigneusement élevée par une marraine riche qui m'a laissé retomber, à sa mort, dans l'obscurité d'une ferme. Je ne m'en plains pas, je travaille et je sais souffrir. Et vous, qui ne craignez pas de me blesser par ce mot insultant, pouvez-vous dire la même chose ?

Charles de Létory, qui avait écouté ce brûlant dialogue sans faire un geste, entra brusquement dans le débat.

— Enfin, quel est cet homme ? demanda-t-il en faisant un pas entre Otto et Léna.

Ce mouvement, cette interrogation, ramenèrent la fille de Schnerb au but qu'elle poursuivait.

— Otto, dit-elle d'une voix grave, est un ouvrier typographe de Berlin, sous-officier dans la landwer, et réfugié à Vienne où une aventure inexpliquée est venu lui apporter la fortune.

— Quelle aventure ? demanda Mme de Stonein en se levant indignée.

— La mort de Mme Laurence Liemann, articula nettement Léna.

Un frisson courut parmi les assistants.

Les étrangers s'étaient discrètement retirés dès le début de cette scène. Les intéressés, debouts, palpitants, se rerraient autour de la révélatrice.

S'il n'y avait eu que des femmes pour entendre ce bref récit de sa vie passée, Otto eût peut-être payé d'audace. Mais Charles le tenait sous son regard, et le Prussien, qui se connaissait en hommes, devina une inexorable volonté dans l'œil glacial fixé sur lui.

Il se tourna vers son intime ami, afin de s'appuyer sur sa situation de gendre et de fiancé.

M. Liemann semblait frappé d'idiotisme depuis que la mystérieuse mort de sa femme venait d'être rappelée d'une façon si inattendue.

— Défendez-moi donc, Liemann, lui dit-il durement en le touchant à l'épaule.

M. Liemann le regarda d'un air hébété et s'écarta de lui par un involontaire mouvement de répulsion.

— Allons, voici l'aventure finie, dit-il alors avec un ricanement amer. C'est dommage. Le cadre était vaste, le plan simple et les rouages fonctionnaient à ravir. Vous êtes le grain de sable, Léna. Dites-moi, ma chère, que gagnerez-vous à tout ceci ?

— La paix de la conscience, dit l'étrange fille avec un regard superbe.

— Un ouvrier !... un soldat !... répétait la baronne; comme il nous trompait !

— Il ne me trompait pas, moi, murmura Hedwige.

— Mais alors, monsieur, reprit Mme de Stonein en se tournant vers le banquier, comment faut-il qualifier la protection que vous accordiez à ce personnage ? Etiez-vous sa dupe ou son complice ?

M. Liemann n'avait garde de répondre. Il était à demi affaissé contre un meuble, plus blanc qu'un moribond.

Si cette faiblesse physique, suite de sa détresse morale, n'avait pas annihilé toutes ses facultés, tout pouvait encore être sauvé.

De l'aplomb, un récit fantaisiste, un peu à la générosité des uns et à l'apaisement des autres, il n'en fallait pas davantage, dans la situation délicate où tous les personnages se trouvaient en ce moment pour atténuer la portée des coups déjà reçus et pour en détourner de nouveaux.

M. Liemann n'avait ni l'intelligence, ni le sang froid nécessaires pour se tirer de ces écueils. Interrogé, il se taisait. Pressé de questions irritantes, il allait se trouver mal comme une femme.

Cette attitude, dont il ne put comprendre la faiblesse, parut à Otto l'abandon absolu. Il sentit crouler cet appui suprême, cette planche de salut sur laquelle il se croyait tout droit de compter.

— Vous aussi ! fit-il en haussant les épaules; vous aussi, vous m'abandonnez !... Ingrat !... Voyons, un peu de cœur, un peu de reconnaissance. Dites dont à cette famille effarée que je puis être né sur un degré inférieur de l'échelle sociale, mais que j'ai du bon, que diable !.. beaucoup de bon : vous en savez quelque chose.

Cet appel n'eut pas plus de succès que le précédent. M. Liemann, écrasés balbutiait quelques mots incohérents en l'écartant de la main.

Une fureur subite s'alluma dans les yeux faux de l'homme du parc. Il n'avait plus rien à perdre, rien à ménager. Les natures basses ont de ces accès-là.

— N'en parlons plus, dit-il en faisant un pas en arrière. Je vois qu'il vous est plus facile d'assassiner une femme que de défendre un ami.

M. Liemann se dressa tout debout, les yeux démesurément ouverts, jeta un cri rauque et s'enfuit.

Charles bondit vers Otto, et, le tenant à la gorge :

— Qu'avez-vous dit ? qu'avez-vous dit ?

— Laissez-moi, vous m'étranglez, répondit le malheureux en se dégageant. J'ai dit une chose vraie, dont j'ai été témoin. Néanmoins, il ne me plaît pas de vous en livrer les détails.

— Parlez, au contraire ! supplia Hedwige frissonnante d'épouvante.

— Je veux être libre de m'éloigner ensuite, libre, entendez-vous ? souligna-t-il ?

— Vous serez libre, déclara Hedwige.

— Est-ce aussi votre avis, monsieur ? demanda-t-il en regardant Charles.

— Notre mépris vous protégera, répondit le jeune homme.

— C'est une toute petite histoire, reprit Otto. Le soir du bal du duc de X..., je n'étais pas parmi les invités.

Ici, un intraduisible sourire éclaira cette sinistre physionomie.

— J'errais autour du parc, écoutant la musique lointaine, regardant quelques points lumineux qui étincelaient çà et là.

J'entendis un bruit de voix. On se querellait dans le parc. J'ai pour principe de tout écouter. C'était une petite dispute conjugale. Le mari avait trop largement soupé. La femme ne lui ménagerait pas les reproches. Il me parut drôle de voir entre quels visages s'échangeaient de telles aménités. D'après le